

**Demande de dérogation mineure**

**Avis public de consultation**

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro DPDRL250198 :

**Nature et effets :** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la distance de 28 mètres entre une maison d'habitation voisine et une étable existante ainsi que la distance de 62 mètres entre cette même habitation et un réservoir existant, alors qu'en vertu du chapitre 16 du *règlement de zonage n° 2022-720*, selon les calculs, la distance séparatrice pour les habitations voisines est de 66,5 mètres.

**Identification du site concerné :** 132, rang Saint-Charles, zone 102-A.

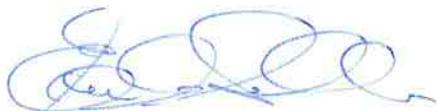
Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Donné à Sainte-Claire, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal le 15 septembre 2025 et à l'Église le 15 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 septembre 2025.



**Émile Guillemette**

**Directrice générale/greffière-trésorière**